

AUCUNE AUTORITÉ EN VALEURS MOBILIÈRES NE S'EST PRONONCÉE SUR LA QUALITÉ DES PARTS VISÉES PAR LES PRÉSENTES, ET TOUTE PERSONNE QUI DONNE À ENTENDRE LE CONTRAIRE COMMET UNE INFRACTION.

LES FONDS ET LES TITRES DES FONDS OFFERTS AUX TERMES DU PRÉSENT DOCUMENT NE SONT PAS INSCRITS AUPRÈS DE LA SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION DES ÉTATS-UNIS ET NE SONT VENDUS AUX ÉTATS-UNIS QU'AUX TERMES DE DISPENSES D'INSCRIPTION.

MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 15 DÉCEMBRE 2025

APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 30 MAI 2025

(le « **prospectus simplifié** »)

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A seulement)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A seulement)

(individuellement et collectivement, un ou les « **Fonds** »)

1. INTRODUCTION

Le prospectus simplifié est par les présentes modifié de la façon décrite dans la présente modification n° 1. À moins d'indication contraire expresse, les expressions utilisées dans la présente modification n° 1 ont le sens qui leur est donné dans le prospectus simplifié.

Le prospectus simplifié est modifié pour donner avis, en date des présentes, que Gestion financière MD inc. (le « **gestionnaire** »), le gestionnaire des Fonds, a l'intention de mettre fin à la série A des Fonds (la « **série en dissolution** ») avec prise d'effet le 15 février 2026 ou vers cette date (la « **date de prise d'effet** »).

2. MODIFICATIONS TECHNIQUES

Le gestionnaire a l'intention de mettre fin à la série en dissolution à la date de prise d'effet ou vers cette date.

Les souscriptions de parts de la série en dissolution ont été suspendues avec prise d'effet à la fermeture des bureaux le 15 décembre 2025. Les porteurs de parts existants de la série en dissolution pourront continuer de faire racheter les parts de la série en dissolution jusqu'au 13 février 2026, inclusivement, soit le jour ouvrable qui précède la date de prise d'effet, conformément aux procédures énoncées dans le prospectus simplifié.

À compter de la date de prise d'effet, toutes les mentions des Fonds ainsi que de la série en dissolution et toute information connexe seront supprimées du prospectus simplifié.

QUELS SONT VOS DROITS?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds ou d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois de la province ou du territoire pertinent.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

ATTESTATION DES FONDS, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR
DES FONDS SUIVANTS :

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A seulement)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A seulement)

La présente modification n° 1 datée du 15 décembre 2025, et le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 15 décembre 2025

(signé) « Todd Barnes »

Todd Barnes
Chef de la direction
Gestion financière MD inc.

(signé) « Roman Cherkashyn »

Roman Cherkashyn
Chef des finances
Gestion financière MD inc.

Au nom du conseil d'administration de
Gestion financière MD inc., à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur des Fonds

(signé) « Samar Sidhu »

Samar Sidhu
Administrateur

(signé) « Massimo Ceschia »

Massimo Ceschia
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL

DES FONDS SUIVANTS :

Fonds collectif d'actions canadiennes GPPMD (parts de série A seulement)
Fonds collectif d'actions américaines GPPMD (parts de série A seulement)

À notre connaissance, la présente modification n° 1 datée du 15 décembre 2025, et le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

EN DATE du 15 décembre 2025

Au nom de Gestion MD limitée, placeur principal des Fonds

(signé) « Todd Barnes »

Todd Barnes
Chef de la direction
Gestion MD limitée